

mis en ligne le 27/03/2023

MP - DB

**Mairie de Thonon-les-Bains**  
**Registre des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 20 mars 2023**

**CM20230320-61**

**TRAVAUX**

**Travaux d'extension du système de vidéo protection - Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché de travaux**

Monsieur le Maire expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération du Conseil Municipal du 19 février 2020,

VU la délibération du Conseil Municipal du 24 janvier 2022 par laquelle les avenants des marchés d'un montant supérieur à 215 000,00 € HT et qui engendrent une plus-value financière doivent être soumis à l'approbation du Conseil Municipal,

Par délibération du 19 février 2020, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre avec émission de bons de commande relatif à l'extension du système de vidéo protection avec l'entreprise SPIE CITYNETWORKS. Ce marché de travaux, conclu pour une durée de 4 ans à compter du 28 février 2020, prévoyait un montant maximum de 500 000,00 € HT pour la durée du marché.

Durant les trois premières années, ce marché a fait l'objet de nombreuses commandes et son montant maximum est presque atteint.

Afin de satisfaire les besoins de la Commune sans apporter de modifications substantielles au contrat, il convient d'augmenter, par avenant n°1, le montant maximum du marché à la somme de 575 000,00 € HT (soit une plus-value nette de 75 000,00 € HT correspondant à + 15 % par rapport au montant maximum initial), tout en préparant la relance d'une nouvelle consultation.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de travaux ci-joint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, par 31 pour et 7 contre (Monsieur J.B. BAUD, Monsieur J.B. BAUD porteur du pouvoir de Monsieur GRANDO, Madame PARRA D'ANDERT, Monsieur BARNET, Madame GUIGNARD-DETRUCHE, Monsieur DALIBARD, Monsieur DUVOCELLE), la proposition présentée.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.



Le Maire,

Christophe ARMINJON

Le secrétaire de séance,

Patrick TISSUT

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE



**VILLE DE THONON-LES-BAINS**

**Registre des délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de THONON-LES-BAINS**

-----  
Séance du 20 mars 2023  
-----

L'an deux mille vingt-trois, le vingt mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le trois mars et le quatorze mars deux mille vingt-trois, s'est réuni à l'Espace Tully, dans la Grande Salle, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Emily GROUPI, M. Jean DORCIER, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, M. Michel ELLENA, Mme Katia BACON, M. Patrick TISSUT, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Richard BAUD, Mme Brigitte MOULIN, Mme Deborah VERDIER, Mme Sylvie COVAC, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Quentin DUVOCELLE, Mme Emmanuelle VUATTOUX (jusqu'à 22h), M. Arnaud BERAST, M. Mickaël MAQUAIRE.

Absents excusés :

Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Mustapha GOKTEKIN, M. René GARCIN, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Jean-Louis ESCOFFIER, M. Mickaël BEAUJARD.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

<b>NOMS DES MANDANTS</b>	<b>A</b>	<b>NOMS DES MANDATAIRES</b>
Mme Carine DE LA IGLESIA	à	Mme Sylvie COVAC
M. Mustapha GOKTEKIN	à	M. Christophe ARMINJON
M. René GARCIN	à	M. Jean-Claude TERRIER
M. Marc-Antoine GRANDO	à	M. Jean-Baptiste BAUD
M. Mickaël BEAUJARD	à	M. Serge DELSANTE
Mme Emmanuelle VUATTOUX (à partir de 22h)	à	M. Jean-Marc BRECHOTTE

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Monsieur Patrick TISSUT.

La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.



MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS  
AVENANT N°1 <sup>1</sup>

EXE10

**A - Identification du pouvoir adjudicateur**

Commune de Thonon les Bains  
1 Place de l'hôtel de Ville  
74200 Thonon-les-Bains  
N° de SIRET : 217 402 817 00019  
Tél : 04 50 70 69 68

**B - Identification du titulaire du marché public**

SPIE CITYNETWORKS  
Siège Social : 1-3 Place de la Berline – 93287 SAINT-DENIS CEDEX  
N° de SIRET : 434 085 395 00029  
Etablissement exécutant la prestation :  
Agence de Thonon-les-Bains – Pont de Dranse – Amphion – 74500 PUBLIER  
N° de SIRET : 434 085 395 00474  
Mail : [ao\\_el.scn@spie.com](mailto:ao_el.scn@spie.com)

**C - Objet du marché public**

■ Objet du marché public :

Marché n°202002 1 :  
Travaux d'extension du dispositif de vidéo protection de la Ville de Thonon-les-Bains

- Date de la notification de l'accord-cadre : 28 février 2020
- Durée d'exécution du marché public : quatre ans à compter du 28 février 2020
- Montant initial de l'accord-cadre :
  - Pas de montant minimum
  - Montant maximum pour 4 ans : 500 000,00 euros HT

**D - Objet de l'avenant**

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le marché a fait l'objet de nombreuses commandes durant les 3 premières années afin d'accompagner le développement du dispositif de vidéo protection au sein de la Commune.

Le montant maximum du marché est presque atteint. Il convient alors d'augmenter ce dernier afin de satisfaire les besoins de la Commune sans apporter de modifications substantielles au contrat, tout en préparant la relance d'une nouvelle consultation.

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non  Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : + 75 000,00 euros
- Montant TTC : + 90 000,00 euros
- % d'écart introduit par l'avenant : + 15,00 %

Nouveau montant maximum du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 575 000,00 euros
- Montant TTC : 690 000,00 euros

**E – Signature du titulaire du marché public**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
<b>MOINET Olivier, Chef de Département (à modifier le cas échéant)</b>		

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur**

A : Thonon-les-Bains, le .....

Christophe ARMINJON

Maire de Thonon-les-Bains  
Autorisé par délibération en date du  
20 mars 2023

## G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

### ■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

### ■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

### ■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)